Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 018-211802053-20260623-DEL3323062026-DE

Code nomenclature ACTES : 8.1

VILLE DE SAINT-DOULCHARD

Département du CHER
Arrondissement de BOURGES

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2026
DELIBERATION N° 33

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	NOMBRE DE PRÉSENTS	NOMBRE D'ABSENT	NOMBRE D'EXCUSÉS	NOMBRE DE VOTANTS
29	24	0	5	28

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois de juin à dix-huit heures, le Conseil municipal au nombre de 24 s'est réuni en session ordinaire en Mairie, salle du Conseil municipal, après convocation le 17 juin 2026 et affichage le 17 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Richard BOUDET, Maire.

PRÉSENTS :
M. Richard BOUDET - M. Urbain NTARUNDENGA - Christian RAUCAZ - Valérie CHAPAT - Dominique GILLET - Sophie DOS SANTOS - Bruno MARTINS - Caroline BARDEICHE - Pierre GUILLET - Marie France CAILLET - Thierry VALLÉE - Hervé POMMIER - Philippe SAVANI - Laurent ROUSSAT - Virginie LEFIEVRE - Sébastien LOISEAU Marie DUBOIS-MARTEAU - Christine MALAPERT - Nicolas GROELLY - Mélanie CELEGATO - Kevin HUREAUX - Alain MOREAU - Valérie CHANTEFORT - Dominique TELLIEZ.

EXCUSÉES :
- Mme Marylène BARACHET (pouvoir à M. Richard BOUDET)
- Mme Sylvie LITZLER (pouvoir à M. Urbain NTARUNDENGA)
- Mme Véronique DOLEANS (pouvoir à M. Bruno MARTINS)
- Mme Isabelle LIMOUSIN (pouvoir à M. Dominique GILLET)
- Mme Mélina FAUCHER (pouvoir à Mme Valérie CHAPAT)

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Dominique GILLET a été élu secrétaire.

33 - PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DU RASED – ANNEE 2026-2027

Madame CHAPAT s'exprime en ces termes :

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Le réseau d'Aides Spécialisées Saint-Doulchard, composé de trois intervenants, s'adresse aux enfants scolarisés, en difficulté, de la petite section de maternelle au cours moyen 2.

Le travail du RASED est spécifique et complémentaire de celui des enseignants dans les classes. Il permet d'apporter, en équipe, une meilleure réponse aux difficultés d'apprentissage et d'adaptation aux exigences scolaires qu'éprouvent certains élèves.

La ville de Saint-Doulchard accueille le RASED dans ses locaux et prend en charge, à ce titre, les frais de fonctionnement qui en découlent.

Soucieuse de l'accompagnement des élèves et très sensible aux enjeux pédagogiques afférents, la ville accompagne par ailleurs le RASED depuis plusieurs années par le versement d'une subvention de 500 €.

Ainsi, il est proposé de participer à nouveau au fonctionnement du RASED pour un montant de 500 €.

Envoyé en préfecture le 26/06/2026
Reçu en préfecture le 26/06/2026
Publié le
ID : 018-211802053-20260623-DEL3323062026-DE

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Valider la participation de la ville au fonctionnement du RASED dans les conditions susmentionnées pour l'année scolaire 2026-2027,

- Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Sachant que Madame Christine MALAPERT, intéressée par la présente délibération n'a pas pris part au vote,

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide la participation de la ville au fonctionnement du RASED dans les conditions susmentionnées pour l'année scolaire 2026-2027,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint-Doulchard, le 26 JUIN 2026

Le secrétaire de séance,

Dominique GILLET

MAIRIE DE St DOULCHARD (Cher)

Le Maire,

Richard BOUDET

Acte rendu exécutoire
Date de mise en ligne :
26 JUIN 2026

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication ou de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr.